



# Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale  
26 octobre 2005  
Français  
Original: anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 9<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 11 octobre 2005, à 10 heures

*Président* : M. Hart (Vice-Président) . . . . . (Barbade)

## Sommaire

Point de 50 de l'ordre du jour : questions de politique macroéconomique (*suite*)

b) Système financier international et développement (*suite*)

c) Crise de la dette extérieure et développement (*suite*)

Point 73 de l'ordre du jour : renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-54297 (F)



*En l'absence de M. Wali (Nigéria), M. Hart (Barbade), Vice-Président, prend la Présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point de 50 de l'ordre du jour : questions de politique macroéconomique (suite)**

**b) Système financier international et développement (suite) (A/60/163)**

**c) Crise de la dette extérieure et développement (suite) (A/60/163)**

1. **M. Belkas** (Algérie) dit que le système financier international est amené à promouvoir le développement durable, la croissance financière continue et l'éradication de la pauvreté. Il devrait permettre à toutes les sources de financement du développement d'être mobilisées de façon cohérente et de contribuer à la mise en oeuvre d'un système commercial ouvert, équitable, réglementé et non discriminatoire.

2. Sa délégation est préoccupée par l'accroissement des transferts nets effectués par les pays en développement vers les pays industrialisés, principalement au titre du service de leur dette de plus en plus grande, mais également pour accumuler des réserves de change en vue de faire face à l'instabilité financière internationale. En dépit d'une augmentation de l'assistance financière en faveur des pays en développement, les investissements étrangers directs (IED) et l'aide publique au développement (APD) demeurent très en deçà des engagements pris. Le système financier international doit être réformé de manière à être à même de gérer les crises cycliques; un mécanisme multilatéral de suivi devrait être mis en place afin d'assurer la stabilité de l'ensemble du système, notamment la cohérence des politiques économiques des pays les plus riches. Le Consensus de Monterrey a souligné la nécessité d'élargir et de renforcer la participation des pays en développement et des pays en transition aux décisions portant sur l'économie internationale ainsi que sur l'établissement des normes. À cet égard, la participation des pays en développement au Comité de Bâle contribuera sans nul doute à l'existence d'un système plus équitable.

3. En dépit d'une amélioration notable de l'économie mondiale en 2004, due notamment aux bons résultats obtenus par les pays en développement, nombre de ces derniers ont continué de souffrir du fardeau écrasant de la dette. L'Organisation des

Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et le secteur privé devraient mettre en oeuvre leurs engagements d'alléger ou d'annuler la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). À cet égard, la décision du G-8 de supprimer la dette de 18 des pays les plus pauvres appartenant à ce groupe, est particulièrement bien accueillie. L'Algérie invite la communauté internationale tout entière à se pencher sur les pays à revenu intermédiaire et à trouver une solution viable au poids trop lourd de la dette qui fait obstacle à leur développement ainsi qu'à leurs tentatives de réformes structurelles de l'économie. En l'absence de mesures draconiennes en matière d'annulation de la dette et d'augmentation de l'APD, il y a un risque certain que les pays pauvres très endettés ainsi que les pays les moins avancés ne parviennent pas à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Une dette viable à long terme dépend de divers facteurs, notamment les perspectives de croissance et d'exportation des pays endettés. Des sources de financement supplémentaire du développement ainsi qu'un meilleur accès au marché sont susceptibles de contribuer à la solution.

4. **M. Kapoma** (Zambie) dit que la question de la dette extérieure demeure un sujet de grave préoccupation pour les pays en développement, notamment les pays les moins avancés. En dépit d'une croissance économique élevée dans le monde en développement en 2004, confirmée par les indicateurs économiques, certains pays continuent d'être soumis à des fardeaux insoutenables de la dette.

5. La Zambie est l'un des pays qui a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et elle se félicite de la proposition du G-8 d'annuler totalement la dette de 18 pays de cette catégorie; elle invite les autres donateurs à suivre cet exemple. Néanmoins, il est essentiel qu'un financement supplémentaire soit disponible pour ces pays. C'est pourquoi la Zambie invite instamment la communauté internationale à respecter l'objectif convenu d'allouer 0,7 % de son produit intérieur brut à l'APD. Elle fait l'éloge de l'Union européenne qui a établi un échéancier pour atteindre cet objectif et invite les autres pays industrialisés à en faire de même.

6. **M. Amolo** (Kenya) déclare que les règles gouvernant le service de la dette et son remboursement doivent prendre en compte les besoins spéciaux et les conditions particulières des pays en développement. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont

identifié des domaines de « réussite rapide » qui exigent des ressources supplémentaires afin de modifier l'inégalité prévalant dans le monde, notamment l'agriculture et la production alimentaire, l'éducation, la santé et l'infrastructure. Les institutions financières internationales devraient donner la priorité à ces domaines lors de l'allocation des ressources et dûment reconnaître les pays en développement les plus méritants. Depuis l'an 2000, le Kenya a orienté l'affectation annuelle de ses ressources en fonction de besoins sectoriels spécifiques, tout en mettant l'accent sur les secteurs cruciaux pour la réalisation des objectifs du Millénaire.

7. L'influence limitée des pays en développement sur les processus de prise de décisions et de normalisation, en particulier au sein des institutions de Bretton Woods, les rend particulièrement vulnérables aux décisions des pays développés et des institutions financières internationales. Ce système financier international a besoin d'être réformé notamment pour renverser la tendance actuelle de sorties nettes de capitaux vers les pays développés; pour renforcer l'architecture financière internationale; pour améliorer le suivi des politiques financières nationales et multilatérales ainsi que pour intensifier la coopération Sud-Sud au sein du système monétaire international.

8. L'économie mondiale a accusé une forte croissance en 2004, les pays en développement manifestant les taux de croissance les plus élevés de ces 30 dernières années. Ceci a entraîné une amélioration de plusieurs indicateurs de l'endettement, notamment des pays en développement, et particulièrement en Afrique subsaharienne; toutefois, ce succès est sérieusement compromis par l'augmentation croissante des sorties nettes de capitaux au titre du remboursement de la dette. Le problème de la dette auquel nombre de pays en développement sont confrontés continue de limiter fortement leurs possibilités d'accélérer leur développement économique et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

9. Le Kenya n'était pas éligible pour l'annulation de sa dette dans le cadre de la proposition du G-8, car selon un rapport du Fonds monétaire international (FMI), la dette de ce pays est viable. Toutefois, la viabilité de la dette d'un pays donné devrait être rapportée à sa capacité de réaliser ses objectifs nationaux de développement. Par conséquent, le Kenya demande l'annulation de sa dette pour lui permettre

d'utiliser ces ressources dégagées du service de la dette à la réalisation des objectifs du Millénaire.

10. Bien que la prorogation de la clause d'extinction de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) soit la bienvenue, la mise en oeuvre du programme n'est pas assez rapide et les critères d'éligibilité sont trop limitatifs. Sur 38 pays éligibles pour l'allègement de la dette, seuls 18 sont parvenus au point d'achèvement, alors qu'il ne reste qu'une année. Les partenaires du développement devraient tenir compte des diverses conditions et défis susceptibles d'empêcher aujourd'hui les pays bénéficiaires de mettre en oeuvre de façon adéquate les politiques requises. Un assouplissement des conditionnalités et l'adoption de critères réalistes de viabilité de la dette permettraient à un plus grand nombre de pays en développement de bénéficier de l'Initiative PPTE. Finalement, le Kenya souscrit entièrement à l'appel lancé en faveur de la remise totale de la dette de tous les pays pauvres très endettés et de tous les pays pauvres n'appartenant pas à ce groupe, dégageant ainsi les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire et d'autres objectifs de développement.

11. **M. Elmerjerbi** (Jamahiriya arabe libyenne) déclare que l'augmentation constante des flux nets de capitaux sortant de pays en développement devrait être inversée en vue de leur fournir, ainsi qu'aux pays en transition, les ressources dont ils ont un urgent besoin pour financer des projets de développement ainsi que les réformes structurelles visant à renforcer leurs économies et leur compétitivité sur le marché mondial. À cette fin, des mesures doivent être recherchées notamment pour améliorer l'efficacité du système financier international, pour mieux cibler l'affectation des ressources destinées à appuyer le développement, pour agir sur les principales causes de l'instabilité financière dans les pays en développement, pour améliorer leur gestion du risque et pour mettre un terme aux conditionnalités imposées par les créanciers. À cet égard, il est essentiel d'élargir et de renforcer la participation des pays en développement au processus de décision sur le plan international et d'établissement des normes. Il importe aussi d'augmenter le rôle de la coopération Sud-Sud dans le système monétaire international. Les objectifs du Millénaire pour le développement ne sauraient être réalisés que par une action globale sur la dette extérieure des pays en développement, en tenant compte des circonstances de chacun et des incidences des chocs externes. Il est

également impératif de trouver une solution au problème de la dette des pays à revenu intermédiaire ou faible qui ne sont pas éligibles dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

12. **M. Adewui** (Togo) déclare que la plupart des pays du Sud ont élaboré des stratégies nationales crédibles pour faire face à leurs problèmes de développement et se sont efforcés de trouver des solutions aux questions de transparence et d'appropriation qui de temps en temps les ont empêchés d'obtenir des résultats à la hauteur des sacrifices qu'ils ont faits. En dépit de ces efforts, leurs résultats sont largement insuffisants pour espérer réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'éradication de la pauvreté et de la faim. Cette situation est largement liée aux difficultés de financement et au problème de la dette.

13. S'agissant du financement du développement, les gouvernements s'efforcent d'améliorer la mobilisation des ressources internes et d'augmenter les fonds alloués aux zones d'intervention prioritaire. Pour quelques pays, la conditionnalité de l'aide se transforme en un problème de plus en plus sérieux. Les partenaires du développement ne perçoivent pas suffisamment les difficultés internes auxquelles certains pays sont confrontés, comme c'est précisément le cas du Togo. Accusé de déficit démocratique, le Togo a été privé d'une assistance financière pendant plus de 10 ans. Bien que le Togo ait fait de remarquables avancées au cours de ces années dans le domaine des droits de l'homme, ses partenaires extérieurs continuent de retarder la reprise de leurs activités de coopération.

14. La plupart des pays, en raison du poids du service de la dette, ne sont pas en mesure de faire les investissements nécessaires pour relancer efficacement la croissance et réduire de façon significative la pauvreté. Heureusement, la communauté internationale a récemment consacré une plus grande attention à l'Afrique. La décision du G-8 d'annuler la dette de 18 pays en développement, dont 14 en Afrique, est la bienvenue et manifeste la détermination de quelques-uns des pays les plus industrialisés à trouver une solution plus approfondie à la question de la dette extérieure des pays en développement.

15. Tous les pays les moins avancés devraient bénéficier du même traitement dans un délai

raisonnable compte tenu du fait que la fin de 2006 est la date ultime pour vérifier leur éligibilité pour l'allègement de leur dette dans le cadre de l'Initiative PPTE. Cette question devrait par conséquent retenir l'attention afin que des résolutions puissent être adoptées le cas échéant au cours de la présente session de l'Assemblée générale afin de permettre aux pays concernés non seulement de bénéficier de l'Initiative mais également de l'annulation de leur dette. En outre, les pays en développement à revenu intermédiaire ne devraient pas en être écartés de manière à éviter une aggravation de leur situation et une paupérisation de leurs populations. Dans certains pays pauvres, la dette nationale augmente, limitant les perspectives de croissance économique tout en appauvrissant différents segments des classes moyennes.

16. **M<sup>me</sup> Hijazi** (Jordanie) déclare qu'une croissance économique plus forte ne saurait résoudre le problème de la dette; des mesures et des initiatives à l'échelle mondiale sont également indispensables, en particulier parce que la croissance économique peut être affectée négativement par des chocs externes et par conséquent n'est jamais certaine. Elle se félicite de la décision du G-8 relative à la remise de la dette des pays pauvres fortement endettés dont les possibilités de réaliser d'ici 2015 les objectifs du Millénaire s'avèrent en effet très limitées s'ils ne bénéficient pas d'un volume considérable d'assistance au développement.

17. Les différentes crises de paiement de la dette en Jordanie ont été déclenchées dans les années 80 par l'effondrement du marché mondial du pétrole et dans les années 90 par la perte du rapatriement des salaires des Jordaniens expatriés, rentrés chez eux après l'invasion iraquienne du Koweït, ce qui a constitué un fardeau supplémentaire pour l'économie jordanienne. Bien que la Jordanie ait collaboré avec les organisations internationales pour sortir de ses difficultés, son économie de pays en développement reste vulnérable aux crises régionales ou mondiales. En outre, elle continue de souffrir d'un rapport dette extérieure/PIB de 84,6 %. L'Initiative PPTE est favorablement accueillie mais davantage d'attention devrait être accordée aux pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure, qui regroupe plus d'un quart de la population mondiale.

18. **M. Baja** (Philippines) dit que la pauvreté ne saurait être éradiquée si les transferts nets de ressources financières internationales vont vers les pays développés, particulièrement vu l'augmentation

des prix du pétrole et du coût de l'énergie. Pour réduire la pauvreté, la communauté internationale doit organiser un allègement de la dette en faveur des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire plus étendu, plus ample et plus rapide. Des stratégies de croissance réussie requièrent la volonté de mettre au banc d'essai de nouvelles politiques et d'expérimenter des solutions non conventionnelles.

19. Les Philippines proposent un programme de conversion de la dette en prises de participation, permettant aux créanciers de devenir des actionnaires. Au titre de ce programme, les créanciers – les pays riches comme ceux du G-8, les institutions financières multilatérales telles que la Banque mondiale, le FMI, et la Banque asiatique de développement ainsi que d'autres grandes banques commerciales – réinvestiront dans les pays endettés 50 % d'une part convenue du service de la dette. Ces ressources seront utilisées pour le financement de projets de développement – reforestation, construction de logements, d'hôpitaux, d'adductions d'eau potable et d'autres infrastructures, microfinancement – susceptibles de promouvoir la croissance économique et le développement durable. Cet investissement se traduira en création d'emplois ainsi qu'en activités économiques sur une grande échelle qui contribueront à la réalisation des objectifs de développement, constituant ainsi un volet complémentaire à l'annulation de la dette du G-8. Le système proposé n'est ni un moratoire ni une remise de la dette et ne requiert aucune nouvelle contribution financière de la part des pays riches; il n'entraîne aucune dévaluation des créances, tout en assurant la participation des créanciers sur une base volontaire. Ils ont la possibilité de choisir les projets de développement qu'ils souhaitent appuyer et disposent d'une prise de participation garantie par des biens tangibles, négociables et présentant un potentiel de croissance. Les Philippines et d'autres pays endettés se déclarent prêts à soumettre des projets spécifiques pour financement au titre de ce programme.

20. Tant les pays développés que les pays en développement devront manifester leur volonté politique. Le Secrétaire général a invité les Philippines à répandre largement cette idée. Un comité d'experts créé par le Président du Club de Paris aura pour tâche d'examiner cette proposition. De même, les chefs des Gouvernements italiens et allemands ainsi que des hauts fonctionnaires du Trésor du Royaume-Uni, membres de l'équipe internationale de réduction de la

pauvreté, ont également promis d'examiner cette proposition. La Banque asiatique de développement s'est déclarée prête à coopérer à la mise en oeuvre du programme.

21. **M. Kondakov** (Fédération de Russie) relève que les tendances positives en faveur d'une réduction de la dette s'expliquent principalement par l'accélération de la croissance économique dans les pays en développement, liée à une augmentation de leurs exportations de biens et services qu'il importe de poursuivre. La prochaine sixième Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Hong Kong aura un rôle crucial à jouer pour assurer le succès du cycle de Doha et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

22. L'allègement de la dette dans le cadre des initiatives pertinentes de la Banque mondiale et du FMI peut devenir une source importante de financement du développement. La décision d'annuler entièrement la dette des pays les plus pauvres en Afrique envers les institutions financières internationales est cruciale. La Fédération de Russie, avec ses partenaires du G-8, fournit divers types d'assistance aux pays pauvres très endettés tout en tenant compte de leurs intérêts dans ses activités sur le plan international. Étant l'un des principaux chefs de file en matière de remise de la dette, la Fédération de Russie se propose en 2005 d'annuler des créances des pays africains les plus pauvres pour un montant de 2,2 milliards de dollars dans le cadre de l'initiative PPTE.

23. Bien que l'augmentation de l'APD constitue un objectif important, la qualité de l'aide, son efficacité et sa prévisibilité sont des facteurs aussi importants que son volume. En outre, le recours à des sources novatrices de financement à long terme et sur une base volontaire répond à l'esprit et à la lettre du Consensus de Monterrey. Les initiatives dans ce domaine proposées par différents États élargissent l'éventail des options soumises à l'examen de la communauté internationale.

24. Toutefois, s'agissant de l'introduction d'une taxe internationale, notamment la taxe proposée sur les billets d'avion, il serait prématuré de prendre des engagements spécifiques à moins d'un large consensus et de l'approbation des divers mécanismes par les parlements des pays concernés. Le lancement ou la conception de projets pilotes dans ce domaine pourrait

aider à clarifier certains aspects méthodologiques, notamment la collecte de fonds, leur emploi et leur contrôle financier. En outre, la mise en oeuvre de la Facilité internationale de financement sera incompatible avec la législation budgétaire de nombreux pays donateurs, notamment la Fédération de Russie. De surcroît, séparer la réalisation des objectifs du Millénaire de la stimulation de la croissance économique et affecter automatiquement les ressources supplémentaires aux principaux objectifs de l'assistance pourraient entraîner une perte d'efficacité dans l'allocation des fonds.

25. Les efforts internationaux, notamment au niveau du G-8, de réduire les coûts de transaction du rapatriement des salaires par les travailleurs migrants en vue d'en renforcer l'impact sur le développement, notamment dans les pays les plus pauvres, constituent un moyen d'appuyer les économies en développement tout en luttant contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La réglementation russe concernant les transferts de salaires est souple et des efforts sont en cours pour en réduire encore le coût tout en facilitant les procédures de transferts. Les rapatriements officiels d'une partie des salaires des étrangers travaillant en Russie ont doublé durant la première moitié de 2005 en comparaison de la même période en 2004.

26. Assurer la stabilité du système financier international est la clef du développement durable. Les priorités dans ce domaine concernent notamment la prévention des crises financières, le renforcement des systèmes de réglementation et de surveillance et l'ajustement du rythme de libéralisation des marchés financiers en fonction des conditions économiques et institutionnelles propres à chaque pays. Le fonctionnement efficace de ces secteurs est crucial pour la mobilisation de ressources nationales en vue de les affecter au développement économique. L'Organisation des Nations Unies devrait appuyer les approches conjointes en vue de renforcer le système financier international, en particulier par la promotion du dialogue entre le Conseil économique et social, les institutions de Bretton Woods, l'OMC, les institutions financières régionales, les Commissions économiques de l'Organisation des Nations Unies et le secteur privé.

27. **M. Chidyausiku** (Zimbabwe) dit que la gestion de la dette extérieure constitue le défi le plus difficile à surmonter auquel sont confrontés les pays en développement. En outre, la plupart des initiatives au

cours des années 80 et 90 n'ont pas porté sur ce type de dette, très courant en Afrique. En dépit de l'importance de l'Initiative PPTE, des mesures beaucoup plus globales d'allégement de la dette s'imposent si l'on souhaite offrir aux pays en développement de nouvelles opportunités d'accélérer leur développement. En raison du fait qu'un certain nombre de pays pauvres ne sont pas éligibles pour bénéficier de l'Initiative PPTE, de nombreux pays en développement, particulièrement en Afrique, sont moins aptes à maintenir une croissance continue. L'Initiative continue d'offrir le cadre politique pour l'allégement de la dette, mais elle s'est révélée inefficace pour réduire les niveaux insoutenables de la dette des pays pauvres très endettés. Un endettement élevé limite la capacité des pays à attirer des investissements, qu'ils soient étrangers ou nationaux. Ceci entraîne une faible croissance économique ainsi qu'une restriction des dépenses publiques, diminuant de ce fait celles qui sont destinées aux programmes de réduction de la pauvreté. La réalisation du premier des objectifs du Millénaire pour le développement – éliminer l'extrême pauvreté et la faim – se trouve ainsi compromise.

28. La solution du problème de la dette consiste dans son annulation pour sortir du cercle vicieux dans lequel nombre de pays en développement sont enfermés. L'annonce faite par le G-8 d'annuler la dette dans son intégralité constitue en soi une reconnaissance bienvenue que le système mis en place pour gérer la dette n'était pas viable. Toutefois, limiter la remise de la dette à seulement 18 pays sur plus de 60 pays qui devraient en bénéficier est extrêmement préoccupant. Le Zimbabwe se joint aux autres pays qui demandent que l'annulation de la dette soit étendue aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire qui ne disposent pas des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire.

29. L'initiative de la remise totale de la dette vise à annuler les dettes contractées auprès de la Banque mondiale, du FMI et de la Banque africaine de développement. Elle devrait par conséquent être rapidement mise en oeuvre. Les pays retenus sont les seuls que ces institutions ont certifié avoir sensiblement réduit leur dette. Ils ont été déclarés avoir atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE, c'est-à-dire avoir appliqué les grandes réformes économiques néolibérales exigées par le programme, souvent avec des effets dévastateurs qui ont réduit leur marge de manœuvre pour mettre en oeuvre leurs

propres priorités de lutte contre la pauvreté tout en sapant, dans de nombreux cas, la capacité du pays de réaliser les objectifs du Millénaire vu les réductions imposées aux dépenses sociales.

30. Les conditions requises pour annuler la dette servent à perpétuer les exigences auxquelles les pays demandeurs doivent se plier, exigences qui favorisent les intérêts du capital étranger, avant même que l'annulation de leur dette ne soit prise en considération. L'annulation de la totalité de la dette devrait par conséquent être étendue à de nombreux autres pays qui en ont besoin, tout en assurant que de nouvelles conditions ne soient pas posées. Une annulation de la dette, inclusive, globale et dépourvue de conditionnalités politiques imposées de l'extérieur devrait être mise en œuvre tout en étant élargie aux dettes dues à d'autres banques multilatérales ou régionales de développement.

31. **M. Tekalegn** (Éthiopie) partage le point de vue du Secrétaire général sur la nécessité de renforcer le financement du FMI destiné aux pays pauvres. L'approfondissement du débat sur la conditionnalité ainsi qu'une résolution dans les meilleurs délais sur la nécessité de la diminuer tout en appuyant davantage la croissance et l'éradication de la pauvreté s'avèrent indispensables. La conditionnalité devrait être adaptée à la situation spécifique du pays. Une meilleure application concrète des directives relatives à la conditionnalité devrait être recherchée.

32. L'Éthiopie partage le point de vue du Secrétaire général que faire entendre sa voix et participer activement sont des questions qui sont au cœur de la légitimité, de la pertinence et de l'efficacité des institutions financières internationales. Cette question doit être abordée en même temps que les accords issus de la Déclaration du Millénaire et du Consensus de Monterrey, de manière à approfondir le glissement paradigmatique dans la théorie du développement. L'obligation de se rendre des comptes de part et d'autre et la responsabilité conjointe du développement impliquent des consultations et la participation, de manière à relever les défis du développement en tenant compte des spécificités de chaque pays.

33. L'Éthiopie se félicite de la récente proposition du G-8 d'annuler la dette des pays éligibles dans le cadre de l'Initiative PPTE auprès du FMI, de l'Association internationale de développement et du Fonds africain de développement. Cette proposition doit être mise en

œuvre sans attendre et de manière à ce que les pays concernés puissent immédiatement faire appel aux ressources rendues disponibles pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire.

**Point 73 de l'ordre du jour : renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale**

**b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (A/60/302)**

34. **M. Bowden** (Bureau de la coordination des affaires humanitaires) présente le rapport du Secrétaire général sur l'aide humanitaire et l'aide au relèvement fournies à certains pays et à certaines régions (A/60/302), établi conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le rapport examine six pays qui traversent une crise humanitaire causée par un conflit ou une catastrophe naturelle, ou qui en sortent. Certains de ses pays ont principalement bénéficié d'une aide au relèvement et au développement.

35. Compte tenu des inondations répétées et des périodes sécheresse provoquées par une surexploitation des ressources hydriques, par le changement climatique, par l'érosion naturelle des ressources et la forte croissance démographique, les pays en développement de la Corne de l'Afrique ont besoin d'une assistance à court terme associée à une assistance à plus long terme afin de briser le cycle de leur vulnérabilité en agissant sur des facteurs sous-jacents tels que la pauvreté, la malnutrition et l'insécurité alimentaire chronique tout en promouvant le développement. Dans certaines zones, toutefois, les conflits internes et les crises politiques empêchent très souvent de fournir une aide aux populations qui en ont le plus besoin.

36. À Djibouti, l'Organisation des Nations Unies a fourni une aide humanitaire à des dizaines de milliers d'habitants souffrant de trois années consécutives de sécheresse. L'Organisation a coopéré avec le Gouvernement pour mettre en œuvre une stratégie de réduction de la pauvreté afin d'améliorer la situation sanitaire et nutritionnelle, elle a également encouragé les investissements du secteur privé tout en contribuant à la création d'emplois par le biais du microfinancement et de la formation dans des secteurs

directement profitables aux pauvres. Depuis la stabilisation de la situation à Djibouti, les efforts de l'assistance internationale devraient être réorientés, et passer du stade des secours d'urgence à la promotion du développement économique durable. La situation dans ce pays ne doit plus être examinée au titre du point de l'ordre du jour portant sur l'assistance humanitaire et les secours en cas de catastrophe.

37. En Éthiopie, l'appel humanitaire de 2005 a jumelé les secours d'urgence avec un programme de sécurité productif en termes d'aide alimentaire et non alimentaire visant à stabiliser les groupes de populations qui ne sont pas en mesure de se nourrir tout en favorisant le développement à long terme.

38. En Somalie, plus de 900 000 habitants continuent de souffrir des séquelles des sécheresses répétées, des inondations et du tsunami. La communauté internationale a répondu en envoyant des secours d'urgence, des vivres, de l'eau potable, des abris, outre la prestation de soins de santé, tout en injectant de l'argent dans l'économie et en aidant à remettre en état les réseaux d'adduction d'eau en vue d'assurer la croissance de la production agricole. Les conflits entre clans en s'intensifiant ont augmenté la malnutrition dans certaines parts de pays et ont fermé l'accès des travailleurs humanitaires aux populations souffrant de la faim. De fait, les meurtres et le harcèlement répétés des acteurs humanitaires ont fortement réduit leur nombre dans cet environnement qui les place littéralement en danger de mort avec l'effet d'une réduction du volume d'aide acheminé dans le pays. Assurer leur sécurité et leur accès à toutes les zones frappées par la sécheresse sont deux facteurs cruciaux pour stabiliser la situation humanitaire en Somalie.

39. Au Rwanda, des progrès notables ont été enregistrés sur le plan du relèvement en faveur des survivants du génocide de 1994, notamment la réinstallation des personnes déplacées, la prise en charge des orphelins, l'appui aux victimes de violences sexuelles, dont beaucoup affectées par le VIH, outre l'assistance au Gouvernement pour améliorer les conditions économiques et sociales des habitants et la mise en place des institutions clés destinées à protéger la collectivité.

40. L'assistance technique et médicale de pointe fournie à plus de 1,3 million d'habitants de la région de Semipalatinsk au Kazakhstan, qui continuent de souffrir des effets de la contamination radioactive, le

produit de 40 années d'essais nucléaires, illustre l'importance du rôle que la communauté internationale doit jouer face à des situations d'urgence environnementale.

41. Compte tenu des progrès réalisés à Timor-Leste dans le domaine du renforcement des institutions et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la mission des Nations Unies dans ce pays arrivera à son terme d'ici fin 2005. Cependant des questions telles que la primauté du droit, la justice, les droits de l'homme, la consolidation de la sécurité et l'assistance électorale pour les élections nationales en 2007 devront continuer de retenir l'attention de la communauté internationale.

42. **M. Wahba** [Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)], déclare que le PNUD souscrit aux commentaires faits par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à propos de leur rapport conjoint, notamment les liens entre les secours d'urgence, le relèvement et l'aide au développement à plus long terme. Les activités des Nations Unies décrites dans le rapport représentent une coopération multi-institutionnelle autour de groupes thématiques. En outre, le rapport décrit les activités entreprises pour donner suite à la requête d'orienter l'assistance sur le renforcement des capacités nationales, formulées dans la résolution 59/250 de l'Assemblée générale sur l'Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

43. **M. Lynn** (Myanmar) rappelle que le tsunami dans l'Océan indien de décembre 2004, les récentes tornades dans le sud des États-Unis, les pluies torrentielles et les glissements de terrain en Amérique centrale ainsi que le tremblement de terre en Asie du Sud d'octobre 2005 sont autant d'exemples frappants du caractère transfrontières des catastrophes naturelles, qui tout en occasionnant des souffrances indescriptibles, démontrent aussi le côté attentionné et solidaire des êtres humains. Lors de telles crises, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle crucial dans le domaine de l'assistance humanitaire.

44. Suite au tsunami du 26 décembre 2004, les dirigeants de l'Association des nations l'Asie du Sud-Est (ANASE) se sont rencontrés le 6 janvier à Jakarta et ont adopté la Déclaration sur le renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain du tremblement de

terre et de la catastrophe du tsunami du 26 décembre 2004.

45. Le tsunami n'a pas épargné la zone côtière du Myanmar sur l'océan indien, bien que son impact ait été minime en comparaison des autres pays. Le Myanmar a pour sa part confronté efficacement la situation tout en collaborant avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes. Il est encourageant de constater que la communauté internationale s'est unie pour adopter la Déclaration de Hyogo ainsi que le Cadre d'action de Hyogo à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes en janvier 2005. On y a souligné la nécessité d'élaborer et de renforcer les approches régionales afin d'assurer des réponses rapides et efficaces aux catastrophes lorsque les capacités nationales d'y faire face à elles seules s'avèrent insuffisantes.

46. En sa qualité de membre de l'ANASE, le Myanmar est partie à l'Accord de l'ANASE sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, signé le 26 juillet 2005 à Vientiane, qui engage les États membres à coopérer dans l'élaboration et la mise en oeuvre de mesures visant à réduire les pertes en vies humaines.

47. Le système des Nations Unies devrait renforcer ses capacités pour utiliser au mieux son assistance humanitaire à tous les niveaux, notamment régional, en établissant des procédures rationnelles au bénéfice des populations touchées. Le Myanmar a adopté des mesures nationales efficaces pour relever les défis posés par les catastrophes naturelles. Il collabore pleinement avec les instances régionales et internationales ainsi qu'avec tous les États intéressés. Son pays réaffirme son engagement de tenir son rôle dans le domaine des secours d'urgence dans le cadre de catastrophes humanitaires. Il se sent encouragé par la démonstration de solidarité de la communauté mondiale face aux catastrophes naturelles tout en étant persuadé que ces activités doivent être encore plus étendues, le système des Nations Unies y exerçant un rôle crucial.

48. **M. Aliyev** (Azerbaïdjan) se référant à la situation de la région du Semipalatinsk au Kazakhstan, note que son pays a été l'un des premiers auteurs du projet de résolution qui doit être soumis au titre de ce point de l'ordre du jour. Il exprime les profondes préoccupations de son pays à propos de la conclusion

générale du rapport du Secrétaire général : à savoir qu'en dépit des efforts du Gouvernement du Kazakhstan et de la communauté internationale, les progrès réalisés sont insuffisants pour atténuer les souffrances occasionnées par des années d'essais nucléaires. Les taux élevés de morbidité et de mortalité, la dégradation de l'environnement ainsi que les problèmes économiques ont des conséquences négatives à long terme sur le développement du Kazakhstan ainsi que sur ses capacités ne réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

49. L'Azerbaïdjan se félicite de l'engagement du Gouvernement du Kazakhstan de résoudre ce problème. Néanmoins, il faut bien reconnaître que le Kazakhstan, pays en transition et dépourvu de littoral, dispose de capacités limitées de sorte qu'une assistance internationale continue s'avère nécessaire. Le taux de croissance de ce pays ne doit pas inciter la communauté internationale à détourner son attention de ce problème. Le fardeau doit être partagé et la population du Kazakhstan doit être aidée dans ses efforts de reconstruction.

50. Le nouveau programme pour la période de 2005-2007 visant à trouver des solutions aux problèmes de l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk offre une occasion importante de renforcer la coopération et de tenir les promesses jusqu'à présent non réalisées, faites à la Conférence internationale de Tokyo en 1999 sur le Semipalatinsk. Le partage de l'information et des meilleures pratiques en ce qui concerne la réhabilitation médicale, la sécurité radiologique, ainsi que la diversification scientifique et technique seront précieux. La coopération régionale représente une composante capitale du processus de mise en oeuvre, notamment dans le domaine de la lutte contre la dégradation de l'environnement. L'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle clé dans la mobilisation de l'appui, dans l'échange d'enseignements tirés de l'expérience et d'experts, outre la sensibilisation sur la nature très sérieuse du problème.

51. **M. Sadykov** (Kazakhstan) déclare que la situation de la région du Semipalatinsk de son pays demeure critique. Plus de 1,3 million de personnes continuent de souffrir des effets de 468 essais nucléaires s'étendant sur une période de 40 ans. La croissance économique de ces cinq dernières années a permis à son Gouvernement d'affecter davantage de ressources au relèvement de la région. De nombreux

programmes dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'écologie, de l'eau et de l'assainissement sont axés sur son relèvement ainsi que sur son développement économique. En 2005, son gouvernement a lancé un programme pour améliorer les facteurs écologiques, économiques, médicaux et sociaux affectant les conditions de vie de la population du Semipalatinsk. Toutefois, beaucoup reste à faire pour résoudre les problèmes profondément enracinés et hautement techniques de la contamination radioactive dans la région. Par conséquent, ainsi que le recommande le rapport, les États membres devraient en partenariat avec le Gouvernement renforcer leurs efforts d'assistance en faveur de la population du Semipalatinsk.

52. **M. Gospodinov** [Observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC)] dit que les morts et la destruction causées par le récent tremblement de terre en Afghanistan, en Inde et au Pakistan, et par la tornade Stan en Amérique centrale constituent des rappels frappants de la nécessité d'appuyer les secours d'urgence en cas de catastrophe. L'IFRC s'est engagée à réaliser les objectifs et les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général. Elle appuie les recommandations concernant le renforcement de la réduction du risque sur les plans régional, national et local, la planification préalable aux catastrophes et les secours d'urgence. De fait, les activités principales des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge portent sur la participation communautaire dans la planification préalable et dans les interventions en cas de catastrophe. La participation communautaire est renforcée par des cours sur la gestion des catastrophes et la coordination avec les organisations régionales, les gouvernements, le système des Nations Unies et les ONG. L'atelier qui se tient chaque année avant la saison des tornades en constitue un exemple. La Réunion sur les plans d'urgence a réuni 33 sociétés de la Croix-Rouge des Caraïbes et de l'Amérique centrale, l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et de nombreuses organisations non gouvernementales.

53. L'IFRC, dans le cadre d'une initiative coordonnée avec le Gouvernement du Niger, l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres partenaires, a participé à la plus grande distribution de moustiquaires en Afrique pour protéger chaque enfant de moins de cinq ans dans ce

pays. Le programme dont le montant s'élève à 13,3 millions de dollars est financé conjointement par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et le Gouvernement canadien avec l'appui du Partenariat pour la lutte contre la rougeole, l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite et le Partenariat Faire reculer le paludisme. Surmonter les défis posés par la coordination de l'aide lors des grandes catastrophes naturelles demeure une priorité continue de l'IFRC.

54. L'IFRC a coordonné ses activités avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes tout en conservant son autonomie. L'assistance humanitaire doit prendre en compte dès le début le relèvement et le développement à plus long terme. Les pays qui sortent d'un conflit ou d'une catastrophe doivent investir dans le renforcement des capacités institutionnelles pour améliorer l'efficacité du secteur public. Après avoir donné des exemples de l'appui précieux fourni par les sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aux autorités locales dans divers pays, notamment le Kazakhstan et Timor-Leste, il invite les gouvernements à mobiliser les ressources et les compétences de leurs sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de les faire participer à la formulation des plans de gestion des catastrophes ainsi que des plans de développement.

55. **M. Tekalegn** (Éthiopie) explique que son Gouvernement dispose de deux plans complémentaires pour la sécurité alimentaire – le processus d'appel humanitaire et le programme de sécurité productif. L'objectif du programme est d'assurer les besoins de sécurité alimentaire d'environ 5 millions d'Éthiopiens en l'espace de trois ou cinq ans en s'attaquant aux causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire, notamment la pression d'une croissance démographique rapide; l'augmentation des têtes de bétail; l'assèchement des sources d'eau; la dépendance quasi complète sur l'agriculture pluviale et le manque de canaux d'irrigation. Un accès limité aux services sociaux de base, tels que la santé ou l'éducation, outre un accès limité à la technologie et à d'autres intrants, constituent les principaux facteurs à surmonter pour améliorer la productivité et les revenus agricoles. En vue d'assurer que ce cycle d'insécurité alimentaire ne se perpétue pas plus longtemps, il est impératif pour l'Éthiopie et pour ses partenaires de continuer à mener à bonne fin la mise en oeuvre du programme.

56. Le résultat de l'appel humanitaire conjoint de 2005 a été nettement inférieur à celui de 2004. Relevant que seulement 48 % de la composante non alimentaire de l'appel ont été couverts, il réitère l'importance d'obtenir une couverture totale de cette composante afin d'appuyer les efforts du pays dans sa transition de l'aide d'urgence vers le développement. La principale responsabilité pour améliorer la situation humanitaire et créer les conditions favorables au développement à long terme incombe au Gouvernement qui dispose d'un système efficace d'alerte rapide aussi bien pour les besoins alimentaires que non alimentaires en matière de prévention des catastrophes et d'intervention rapide en cas de catastrophe pour en atténuer l'impact. En ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement, il rappelle l'accord de l'Éthiopie avec ses partenaires, à savoir qu'il faudrait 500 dollars par an durant cinq ans pour réaliser l'objectif de garantir la sécurité alimentaire durant cette période. À cet égard, son Gouvernement a alloué plus de 2 millions de Birr dans son budget 2004/2005 pour couvrir, ainsi que convenu, 40 % du montant requis. Si tous les partenaires remplissent leurs obligations, l'Éthiopie parviendra à réaliser la sécurité alimentaire dans le délai imparti.

57. **M. Siregar** (Indonésie) souligne l'importance de l'assistance pour aider le Timor-Leste à s'intégrer dans l'économie mondiale et invite l'Organisation des Nations Unies et les autres organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux à appuyer le Gouvernement et la population du Timor-Leste à renforcer leur capacité et à construire leur nation. L'Indonésie et le Timor-Leste ont établi des relations bilatérales satisfaisantes et poursuivront une relation positive, notamment par le biais de l'établissement d'une Commission de la vérité et de l'amitié. L'Indonésie appuie fermement le Timor-Leste et continuera de participer aux efforts internationaux pour développer ce pays.

58. **M. Khan** (Pakistan) déclare que le monde vit un cycle sans précédent de catastrophes naturelles avec des effets dévastateurs à travers les pays et les continents. Le moment est venu pour la communauté internationale d'aboutir à un accord sur les mécanismes requis pour coordonner immédiatement et efficacement les secours d'urgence ainsi que pour satisfaire les besoins de reconstruction à plus long terme des pays affectés. Dans ce contexte, il appuie la

recommandation du Secrétaire général de renforcer la réduction du risque sur les plans régional, national et local ainsi que la planification préalable et les interventions en cas de catastrophe. Le Conseil économique et social devrait renforcer les mécanismes permettant d'améliorer les capacités de la communauté internationale de réagir rapidement face à la fréquence accrue de catastrophes naturelles.

*La séance est levée à 12 h 10.*